

**Article 1 : Organisation du concours**

Dans le cadre des festivités relatives au 75<sup>ème</sup> anniversaire du bailleur social Sarregueminois qui se dérouleront du 12 au 16 mai 2025, la SEM SCH propose un concours photos sur le thème :

**“SCH aujourd’hui”.**

**Article 2 : Conditions de participation**

- Être locataire de la SEM SCH,
- être majeur,
- être à jour de loyer à la clôture du concours, soit le 17/04/2025.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l’accepter dans son intégralité et à s’interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l’honneur qu’il est l’auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales et non retouchées. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.

Chaque photo doit être accompagnée du lieu où elle a été prise. Elles ne devront, en aucun cas, permettre d’identifier la personne qui pourrait se trouver sur la photo.

Le jury se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l’esprit du concours ou à la représentation d’une personne.

**Article 3 : Les conditions techniques du cliché**

- La photo doit impérativement représenter un élément du patrimoine de SCH,
- la photo ne doit pas être retouchée et/ ou filtrée,
- la photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...
- si une personne apparaît sur la photo, elle ne doit pas être identifiable,
- 3 photographies par participant maximum, mais un seul lot possible par participant,
- format des photographies : jpeg

**Article 4 : Utilisation des photographies**

Le participant s’engage à céder les droits d’utilisation de ses images. SCH pourra utiliser gratuitement la/les photo(s) pour toute communication, sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits ou restitués sur demande.

#### Article 5 : Calendrier

Inscription et dépôt des photos jusqu'au **17/04/2025**.

Les photographies, accompagnées du bulletin de participation doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante : [75ans@sem-sch.fr](mailto:75ans@sem-sch.fr)

#### Article 6 : Sélection des lauréats

Le Jury sera composé de 7 personnes : les 2 représentants des locataires élus, 2 membres du Conseil d'Administration de SCH, 2 membres du personnel et le Directeur Général de SCH.

Le Jury sélectionnera les Lauréats en tenant compte des qualités esthétiques, de son originalité et de son adéquation avec le thème « SCH aujourd'hui ».

Les membres du Jury s'engagent à sélectionner les photographies d'une manière loyale, claire et transparente.

Le Jury procédera à la sélection des Lauréats par visualisation et comparaison de l'ensemble des photographies, sans qu'aucun élément d'identification du participant ne soit visible au cours de la sélection.

Aux termes de ce processus, 5 lauréats du Concours Photo se verront décerner l'un des prix suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : Un panier garni d'une valeur de 100€ + 50€ sous forme de chèques shop'in Sarreguemines
- 2<sup>ème</sup> prix : 90€ sous forme de chèques shop'in Sarreguemines
- 3<sup>ème</sup> prix : 80€ sous forme de chèques shop'in Sarreguemines
- 4<sup>ème</sup> prix : 70€ sous forme de chèques shop'in Sarreguemines
- 5<sup>ème</sup> prix : 60€ sous forme de chèques shop'in Sarreguemines

#### Article 7 : RGPD

Les informations collectées par la SEM SCH font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'organisation du concours photos. Le traitement est basé sur votre consentement.

Vos données ne sont pas transmises à des tiers. Les données seront conservées pendant 1 an. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour toute information ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter par mail à [dpo@sem-sch.fr](mailto:dpo@sem-sch.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : DROITS RGPD – SEM SARREGUEMINES, 3 Rue Alexandre de Geiger, 57200 SARREGUEMINES. Nous vous remercions de nous préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## Article 8 : Litiges et différends

La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes étaient déclarées nulles ou inapplicables en tout ou partie, cette nullité ou inapplicabilité n'affecteront pas la validité ou l'applicabilité du reste du présent règlement.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu objet du litige.

**BULLETIN DE PARTICIPATION** (Annexe 1)

Concours photos – SCH aujourd’hui

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Adresse courriel :**

- Déclare participer au concours photos SCH aujourd’hui
- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

A ....., Le .....

Signature

avec la mention « Bon pour accord »